



Dette bancaire réclamée par huissier de justice

Par **princessedesiles**, le **20/02/2018** à **15:47**

bonjour

je suis embetee par des huissier pour une dette bancaire que selon eux je dois depuis 2007 hors c est un compte que je n'utilise plus du tout depuis 2006.
etant en france jusqu'en sept 2007 puis en guadeloupe jusqu'a ce jour ils m'annoncent par telephone que j 'avais reçu une mise en demeure en nov 2007 et donc une decision de justice prise sans me communiquer de date .
maintenant on me menace de saisie immobilière sous un delai de 72 heures
que dois je faire ?

Par **amajuris**, le **20/02/2018** à **17:20**

bonjour,
demander les références de la décision de justice qui aurait été prise contre vous.
si ce jugement existe, il a du vous être signifié sauf si vous n'avez pas communiqué votre nouvelle adresse à la banque.
salutations

Par **Visiteur**, le **20/02/2018** à **21:11**

Bsr,

Ces huissiers ne cherchent pas à vous " embêter", ils font le travail pour lequel il sont payés.
Reste à savoir s'ils ont en main un titre exécutoire, seul document autorisant une saisie.

Par **Tobby23**, le **21/02/2018** à **00:07**

Dites-leur qu'il y a plein de députés de ministre avec des centaines de millions d'euros à l'étranger mais bizarrement il ne s'attaque q'uaux petits citoyens.

Plus sérieusement il faut effectivement un titre exécutoire et attention aux sociétés de recouvrement qui envoie des menaces et se font passer pour des huissiers ce qui est totalement illégal.

Est-ce que le montant de la somme est gros ou pas et est-ce qu'il est réellement possible que vous ayez une dette ?